



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/57

OBJET : Approbation des modalités d'utilisation des prélèvements SRU

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-7°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

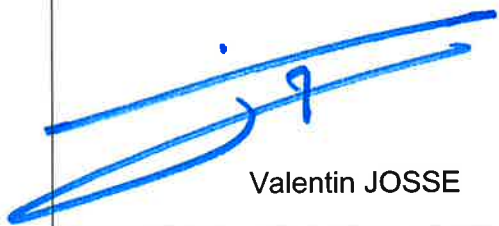
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, les modalités d'utilisation des prélèvements SRU ;
- MANDATE le directeur général pour la mise au point technique du règlement afférent.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025



la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée
Nadia SEGHIÉ